

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le huit avril, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de quarante et un, puis quarante-deux à partir vingt heures et cinquante minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le premier précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON Adjoints au Maire, Mme GAUTIER, Mme KAIS, M. REDON, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA (à partir de vingt-heure et cinquante-cinq minutes), Mme KERNISSI, M. GUY, Mme TAN, M. LEROY J-P., Mme MHEBIK, M. BOURCIER, M. GRAUER, M. ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, M. MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H., Mme COHEN, M. TURKMEN, Mme SAID ABDALLAH, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. TAVARES, Mme DOUMBIA, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. LE DANOIS représenté par M. KONIECZNY,
M. BENYAHIA représenté par M. BOURDI (jusqu'à vingt heures et cinquante-cinq minutes),
Mme TABOUREAU représentée par Mme ESPINASSE,
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par M.SAIDANI.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM140408 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 2 - DÉLÉGATION AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉLÈGUE au Maire, pour la durée de son mandat les compétences permettant :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15° - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- 17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 15.000 euros,
- 18° - De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,
- 21° - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme,
- 22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- 23° - De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
- 24° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

PRÉCISE que si besoin était, le Conseil Municipal accepte que les décisions à prendre en vertu de la présente délibération puissent être signées par un l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions par application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., à un Adjoint ou un Conseiller Municipal dans l'ordre de nominations en cas d'absence ou tout autre empêchement du maire en vertu de l'article L.2122-17 du C.G.C.T. et conformément à l'article L.2122-19 du C.G.C.T. de subdéléguer au Directeur Général des Services,

PRÉCISE qu'il sera rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions qui auront été prises par application de la délégation,

DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 3 - DÉLÉGATION AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ALINÉAS 3 ET 20 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. : MODALITÉS DE DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE EN TERMES DE FINANCEMENT

FIXE les limites de la délégation accordée au Maire en termes d'emprunts comme suit :

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme,
- Libellés en euro,
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement en réaménageant la dette par renégociation des contrats, remboursements anticipés exclus.

FIXE le montant maximum de la délégation accordée au Maire relative aux lignes de trésorerie à 10.000.000,00 € (Dix millions d'euros),

PRÉCISE que si besoin était, le Conseil Municipal accepte que les décisions à prendre en vertu de la présente délibération puissent être signées par un Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions par application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., à un Adjoint ou un Conseiller Municipal dans l'ordre de nominations en cas d'absence ou tout autre empêchement du maire en vertu de l'article L.2122-17 du C.G.C.T. et conformément à l'article L.2122-19 du C.G.C.T. de subdéléguer au Directeur Général des Services,

PRÉCISE qu'il sera rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions qui auront été prises par application de la délégation,

DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 4 - DÉLÉGATION AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ALINÉA 16 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : EN TERMES D'ACTION EN JUSTICE

DÉLÈGUE au Maire, pour la durée de son mandat, d'ester en justice au nom de la commune dans les domaines suivants :

- Administration générale,
- Urbanisme, Affaires domaniales,
- Communication institutionnelle, Élections,
- Personnel dans les cas suivants :
 - La défense des agents communaux dans le cadre de la protection fonctionnelle,
 - La défense de la ville dans le cadre des contentieux initiés à son encontre (requête administrative déposée par un agent ou son avocat auprès du tribunal contre la ville),

AUTORISE le Maire à mener les actions en justice : en première instance, appel, cassation, juridictions administratives, civiles, pénales, en tant que demandeur ou défendeur,

AUTORISE le Maire à se faire représenter,

PRÉCISE que si besoin était, le Conseil Municipal accepte que les décisions à prendre en vertu de la présente délibération puissent être signées par un l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions par application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T., à un Adjoint ou un Conseiller Municipal dans l'ordre de nominations en cas d'absence ou tout autre empêchement du maire en vertu de l'article L.2122-17 du C.G.C.T.,

PRÉCISE qu'il sera rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions qui auront été prises par application de la délégation,

DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 5 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal d'Épinay-sur-Seine annexé à la délibération.

Ont voté Pour : 39

Contre : 6 (M. TRIGANCE, Mme PROSPERI, M.TAVARES, Mme DOUMBIA, M. CHALLAL et Mme ROCH)

CM140408 - 6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DÉSIGNE selon le principe de la représentation à la proportionnelle, les membres des Commissions Municipales, dont le Maire est Président de droit :

Commission n° 1 : Finances et Vie associative : Commerce, Artisanat, Activités Économiques, Intercommunalité, Emploi, Formation

- 15 membres

- Mme ESPINASSE Brigitte
- M. SAIDANI Farid
- Mme LE GLOANNEC Danielle
- Mme BLIN Sylvie
- Mme TRAIKIA Mouna
- M. BENYAHIA Farid
- M. GUY Daniel
- M. LEROY Jean-Pierre
- M. CHERFAOUI Mohammed
- M. LE FLOCH Guillaume
- Mme SAID ABDALLAH Maryse
- Mme TABOUREAU Marie-Hélène
- Mme TRUONG NGOC Geneviève
- Mme PROSPERI Brigitte
- Mme ROCH Geneviève

Commission n° 2 : Environnement : Parcs, Jardins, Berges de Seine, Bâtiments, Cadre de Vie, Propreté, Voirie, Transports, Circulation, Urbanisme

- 14 membres

- M. KONIECZNY Patrice
- M. BOURDI Salah
- M. TILLIET Claude
- Mme PONTHER Eugénie
- M. REDON Denis
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa
- M. BOURCIER Thierry
- Mme COHEN Ghislaine
- Mme CROS Bernadette
- M. ELMALEH Armand
- M. LEROY Hervé
- Mme TOULLEC Catherine
- Mme PROSPERI Brigitte
- Mme ROCH Geneviève

Commission n° 3 : Affaires Sociales, Éducation, Jeunesse : Solidarité, Famille et Santé, Petite Enfance, Affaires Scolaires, Eco-citoyenneté, Logement, Culture, Sports, Jumelages, Cérémonies Officielles, Relations avec les Communautés, Vie des Quartiers

- 15 membres

- Mme BASTIDE Patricia
- M. LE DANOIS Daniel
- Mme AZZOUZ Samia
- M. KASSAMALY Ramej
- M. LISON Norbert
- Mme GAUTIER Bernadette
- Mme KAIS Nadia
- Mme KERNISSI Fatiha
- Mme MHEBIK Hinda
- M. GRAUER Armand
- M. MATRAT Alain
- Mme TAN Isabelle
- M. TURKMEN Cengiz
- Mme PROSPERI Brigitte
- Mme ROCH Geneviève

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 7 - DÉTERMINATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

FIXE à onze le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

PRÉCISE que le Maire étant Président de Droit, le Conseil d'Administration comprend 5 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 5 membres nommés par le Maire dans les conditions fixées par l'article L.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

PROCÈDE à l'élection par vote des cinq représentants du Conseil Municipal,

Ont obtenu :

- Mme BASTIDE Patricia	45 voix
- Mme KAIS Nadia	45 voix
- Mme KERNISSI Fatiha	45 voix
- Mme LE GLOANNEC Danielle	45 voix
- M. TAVARES Pierre-Franklin	45 voix

Sont élus membres :

- Mme BASTIDE Patricia
- Mme KAIS Nadia
- Mme KERNISSI Fatiha
- Mme LE GLOANNEC Danielle
- M. TAVARES Pierre-Franklin

CM140408 - 8 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

FIXE à quatre les représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de la Caisse des Écoles,

PROCÈDE au scrutin secret, à l'élection des membres représentants le Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Écoles :

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. LE DANOIS Daniel | 45 voix |
| - M. GRAUER Armand | 45 voix |
| - Mme ESPINASSE Brigitte | 45 voix |
| - Mme GAUTIER Bernadette | 45 voix |

Sont élus membres:

- M. LE DANOIS Daniel
- M. GRAUER Armand
- Mme ESPINASSE Brigitte
- Mme GAUTIER Bernadette

DÉSIGNE parmi les membres élus, Monsieur Daniel LE DANOIS en tant que Vice-Président.

**CM140408 - 9 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
MEYRONNES/ÉPINAY-SUR-SEINE**

PROCÈDE au scrutin secret à l'élection de ses représentants pour siéger au sein du Comité du Syndicat Intercommunal Meyronnes / Epinay-sur-Seine,

Ont obtenu :

- M. CHEVREAU Hervé	45 voix
- M. LE DANOIS Daniel	45 voix
- M. GUY Daniel	45 voix

Sont élus représentants titulaires :

- M. CHEVREAU Hervé
- M. LE DANOIS Daniel

Est élu représentant suppléant :

- M. GUY Daniel

**CM140408 - 10 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET SERVICES**

PROCÈDE à l'élection, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Ont obtenu :

▪ M. BOURCIER Thierry	45 voix,
▪ M. LEROY Jean-Pierre	45 voix,
▪ M. TILLIET Claude	45 voix,
▪ M. LISON Norbert	45 voix,
▪ M. CHALLAL Madjid	45 voix.
▪ M. LEROY Hervé	45 voix,
▪ M. LE FLOCH Guillaume	45 voix,
▪ M. KONIECZNY Patrice	45 voix,
▪ M. REDON Denis	45 voix,
▪ Mme DOUMBIA Batama	45 voix.

ÉLIT comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Les élus membres titulaires :

- M. BOURCIER Thierry
- M. LEROY Jean-Pierre
- M. TILLIET Claude
- M. LISON Norbert
- M. CHALLAL Madjid

Les élus membres suppléants :

- M. LEROY Hervé
- M. LE FLOCH Guillaume
- M. KONIECZNY Patrice
- M. REDON Denis
- Mme DOUMBIA Batama

INDIQUE que le Président est le Maire ou son représentant,

CM140408 - 11 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

PROCÈDE à l'élection, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------------|---------|
| ▪ M. TILLIET Claude | 45 voix |
| ▪ Mme AZZOUZ Samia | 45 voix |
| ▪ Mme AIT MOUFFOK Vanessa | 45 voix |
| ▪ M. SAIDANI Farid | 45 voix |
| ▪ M. TRIGANCE Yannick | 45 voix |
| ▪ Mme MHEBIK Hinda | 45 voix |
| ▪ M. LE FLOCH Guillaume | 45 voix |
| ▪ M. KASSAMALY Ramej | 45 voix |
| ▪ Mme TOULLEC Catherine | 45 voix |
| ▪ Mme DOUMBIA Batama | 45 voix |

ÉLIT comme membres de la Commission de Délégation de Service public :

Les élus membres titulaires :

- M. TILLIET Claude
- Mme AZZOUZ Samia
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa
- M. SAIDANI Farid
- M. TRIGANCE Yannick

Les élus membres suppléants :

- Mme MHEBIK Hinda
- M. LE FLOCH Guillaume
- M. KASSAMALY Ramej
- Mme TOULLEC Catherine
- Mme DOUMBIA Batama

INDIQUE que Monsieur CHEVREAU Hervé, Maire d'Epinais-sur-Seine, ou son représentant siégera à la commission comme Président,

INDIQUE que le comptable de la collectivité et le représentant de la concurrence siégeront à la commission comme membres de droit avec voix consultative.

CM140408 - 12 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

APPROUVE la création d'une commission consultative des services publics locaux,

DÉSIGNE les cinq membres suivants de l'Assemblée délibérante :

- M. TILLIET Claude,
- Mme AZZOUZ Samia,
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa,
- M. SAIDANI Farid,
- Mme ROCH Geneviève.

NOMME les deux représentants d'associations locales suivants:

- M. TOURTAUD Denis, Co-président du C.S.M.E.,
- M. LESCAUWIER Gilles, Co-président du C.S.M.E.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 13 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE - PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

DÉSIGNE Monsieur Patrice KONIECZNY comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la S.E.M. - Plaine Commune Développement,

DIT que le Maire siégera au sein des Assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 14 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE - PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

DÉSIGNE le membre titulaire et le membre suppléant qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres de la Société d'Économie Mixte - Plaine Commune Développement :

Est désigné membre titulaire :

- M. KONIECZNY Patrice

Est désigné membre suppléant :

- M. SAIDANI Farid

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 15 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

DÉSIGNE Monsieur Patrice KONIECZNY comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la S.P.L. - Plaine Commune Développement,

DIT que le Maire siègera au sein des Assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 16 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

DÉSIGNE le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres de la Société Publique Locale - Plaine Commune Développement :

Est désigné représentant titulaire :

- M. SAIDANI Farid

Est désigné représentant suppléant :

- M. KONIECZNY Patrice

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 17 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES

DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de la Commission d'Évaluation des Charges :

Est désignée comme représentant titulaire :

- Mme ESPINASSE Brigitte

Est désigné comme représentant suppléant :

- M. REDON Denis

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 18 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant de la Ville au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien :

Est désigné membre titulaire :

- M. TILLIET Claude

Est désigné membre suppléant :

- M. REDON Denis

CM140408 - 19 - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

PROCÈDE au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue, à l'élection de son délégué titulaire et son délégué suppléant, pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne :

Ont obtenu :

- Mme BLIN Sylvie	45 voix
- M. BOURDI Salah	45 voix

Est élue membre titulaire :

- Mme BLIN Sylvie

Est élu membre suppléant :

- M. BOURDI Salah

CM140408 - 20 - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES

PROCÈDE au scrutin secret à l'élection de son délégué titulaire et de son délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles :

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------|---------|
| - Mme BLIN Sylvie | 45 voix |
| - M. BOURDI Salah | 45 voix |

Est élue membre titulaire :

- Mme BLIN Sylvie

Est élu membre suppléant :

- M. BOURDI Salah

CM140408 - 21 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DES ÉCOLES PRIMAIRES

DÉSIGNE comme représentants de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'École des écoles maternelles :

Etablissements	Membre titulaire désigné par le Conseil Municipal
<u>PASTEUR</u>	Claude TILLIET
<u>MARLÈNE JOBERT</u>	Geneviève TRUONG NGOC
<u>LA VENELLE</u>	Ramej KASSAMALY
<u>VICTOR HUGO</u>	
<u>JEAN-JACQUES ROUSSEAU</u>	Hinda MHEBIK
<u>ALEXANDRE DUMAS</u>	Daniel LE DANOIS
<u>GROS BUISSON</u>	Maryse SAID ABDALLAH
<u>JEAN JAURÈS NORD</u>	Sylvie BLIN
<u>JEAN JAURÈS SUD</u>	
<u>LACÉPÈDE</u>	Vanessa AIT MOUFFOK
<u>ROMAIN ROLLAND</u>	Mohammed CHERFAOUI
<u>ECONDEAUX</u>	Armand GRAUER
<u>JEAN RENOIR</u>	Eugénie PONTHER
<u>ANATOLE France</u>	Patricia BASTIDE

DÉSIGNE comme représentants de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'École des écoles élémentaires :

Etablissements	Membre titulaire désigné par le Conseil Municipal
<u>ALEXANDRE DUMAS</u>	Thierry BOURCIER
<u>ANATOLE France</u>	Patrice KONIECZNY
<u>ROMAIN ROLLAND</u>	Isabelle TAN
<u>PASTEUR 1</u>	Daniel GUY
<u>PASTEUR 2</u>	Danielle LE GLOANNEC
<u>VICTOR HUGO 1</u>	Brigitte ESPINASSE
<u>VICTOR HUGO 2</u>	
<u>LACÉPÈDE 1</u>	Bernadette GAUTIER
<u>LACÉPÈDE 2</u>	Hervé LEROY
<u>JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1</u>	Norbert LISON
<u>JEAN-JACQUES ROUSSEAU 2</u>	Jean-Pierre LEROY
<u>JEAN JAURÈS 1</u>	Salah BOURDI
<u>JEAN JAURÈS 2</u>	Daniel LE DANOIS
<u>ECONDEAUX</u>	Farid SAIDANI
<u>GEORGES MARTIN</u>	Alain MATRAT

DIT qu'en cas d'empêchement des Conseillers Municipaux à siéger en Conseil d'école, il sera fait appel à chacun des élus désignés afin de se remplacer mutuellement.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 22 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE

DÉSIGNE Madame AZZOUZ Samia comme représentante de la Commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'École privée Sainte-Thérèse.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 23 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN VIGO

PROCÈDE à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses 3 représentants :

Ont obtenu :

- Mme BASTIDE Patricia	45 voix
- M. MATRAT Alain	45 voix
- Mme SAID ABDALLAH Maryse	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège JEAN VIGO :

- Mme BASTIDE Patricia
- M. MATRAT Alain
- Mme SAID ABDALLAH Maryse

CM140408 - 24 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

PROCÈDE à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses 3 représentants :

Ont obtenu :

- M. TILLIET Claude	45 voix
- M. GRAUER Armand	45 voix
- M. SAIDANI Farid	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège MAXIMILIEN ROBESPIERRE :

- M. TILLIET Claude
- M. GRAUER Armand
- M. SAIDANI Farid

CM140408 - 25 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ÉVARISTE GALOIS

PROCÈDE à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses 2 représentants :

Ont obtenu :

- M. LE DANOIS Daniel	45 voix
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège ÉVARISTE GALOIS :

- M. LE DANOIS Daniel
- Mme AIT MOUFFOK Vanessa

CM140408 - 26 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD

PROCÈDE à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses 3 représentants :

Ont obtenu :

- M. LE FLOCH Guillaume	45 voix
- M. CHERFAOUI Mohammed	45 voix
- Mme TRUONG NGOC Geneviève	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège ROGER MARTIN DU GARD :

- M. LE FLOCH Guillaume
- M. CHERFAOUI Mohammed
- Mme TRUONG NGOC Geneviève

CM140408 - 27 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE JACQUES FEYDER

PROCÈDE à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses 3 représentants :

Ont obtenu :

- M. KONIECZNY Patrice	45 voix
- Mme TRAIKIA Mouna	45 voix
- M. KASSAMALY Ramej	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du lycée JACQUES FEYDER :

- M. KONIECZNY Patrice
- Mme TRAIKIA Mouna
- M. KASSAMALY Ramej

CM140408 - 28 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL LOUISE MICHEL

PROCÈDE à l'élection à la majorité absolue des suffrages exprimés de ses représentants.

Ont obtenu :

- M. SAIDANI Farid	45 voix
- M. LEROY Hervé	45 voix
- Mme LE GLOANNEC Danielle	45 voix

Sont élus représentants au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel LOUISE MICHEL :

- M. SAIDANI Farid
- M. LEROY Hervé
- Mme LE GLOANNEC Danielle

CM140408 - 29 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF - CHAPTAL

DÉSIGNE pour représenter la ville d'Épinay-sur-Seine pour siéger au Conseil de Vie Sociale de l'Institut Médico-Éducatif Chaptal :

Est désigné membre titulaire :

- M. CHEVREAU Hervé

Est désigné membre suppléant :

- Mme KAIS Nadia

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 30 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION " CINÉMAS 93 "

DÉSIGNE Madame TRUONG NGOC Geneviève représentante de la commune d'Épinay-sur-Seine pour siéger au sein des instances délibératives de l'association « Cinémas 93 ».

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 31 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "M.A.A.D. 93" (MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES EN DÉVELOPPEMENT)

DÉSIGNE comme représentant de la Ville, Monsieur David LAGARRIGUE, Directeur du Pôle Musical d'Orgemont, au sein du Conseil d'Administration de l'association « M.A.A.D. 93 ».

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 32 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « VILLES DES MUSIQUES DU MONDE »

DÉSIGNE deux représentants, conformément à l'article 5 des statuts de l'association « Villes des Musiques du Monde », pour représenter la Ville d'Epinay-sur-Seine au sein du Conseil d'Administration de l'association :

- Mme AIT MOUFFOK Vanessa
- M. BENYAHIA Farid

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 33 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'"ASSOCIATION DE JUMELAGES D'EPINAY-SUR-SEINE" (A.J.E.)

DÉSIGNE trois représentants du Conseil Municipal pour siéger comme membres de droit au sein de l'Association de Jumelages d'Epinay-sur-Seine (A.J.E.) :

- Mme BASTIDE Patricia
- M. SAIDANI Farid
- Mme KERNISSI Fatiha
-

PRÉCISE que ces trois représentants siégeront au Conseil d'Administration de l'Association de Jumelages d'Epinay-sur-Seine.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 34 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA S.A.I.E.M. D'EPINAY-SUR-SEINE

PROCÈDE à la désignation de cinq représentants qui siégeront au Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M. :

- M. CHEVREAU Hervé
- M. BOURDI Salah
- Mme MHEBIK Hinda
- M. TILLIET Claude
- Mme LE GLOANNEC Danielle

DIT que le Maire représentera la Commune au sein des Assemblées ordinaires et extraordinaires de la S.A.I.E.M. d'Epinay-sur-Seine.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 35 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE (O.D.B.U.)

DÉSIGNE un membre titulaire et un membre suppléant de la Commune au sein du Comité de Suivi de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine :

Est désignée membre titulaire :

- Mme PONTHER Eugénie

Est désigné membre suppléant :

- M. LEROY Hervé

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 36 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS TERRITORIALES DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

DÉSIGNE pour représenter la ville d'Épinay-sur-Seine pour siéger à la Commission Territoriale « Ile-de-France - Haute Normandie » des Voies Navigables de France :

Est désigné membre :

- M. REDON Denis

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 37 - ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE « L'ENTENTE ARC EN SEINE »

PROCÈDE à l'élection des membres chargés de représenter la Ville d'Epinay-sur-Seine au sein de la Conférence de » l'Entente Arc en Seine » :

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------|---------|
| - Mme PONTHER Eugénie | 45 voix |
| - M. CHEVREAU Hervé | 45 voix |

ÉLIT comme membres chargés notamment de représenter la Ville d'Epinay-sur-Seine au sein de la Conférence de » l'Entente Arc en Seine » :

L'élue membre titulaire :

- Mme PONTHER Eugénie

L'élue membre suppléant :

- M. CHEVREAU Hervé

CM140408 - 38 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ D'ILE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.)

PROCÈDE à l'élection de son représentant titulaire et de son représentant suppléant pour siéger au sein du Comité d'Administration du S.I.G.E.I.F. :

Ont obtenu :

- | | |
|---------------------|---------|
| - M. REDON Denis | 45 voix |
| - M.KASSAMALY Ramej | 45 voix |

Est élu représentant titulaire :

- M.REDON Denis

Est élu représentant suppléant :

- M.KASSAMALY Ramej

CM140408 - 39 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)

PROCÈDE au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue, à l'élection de son représentant titulaire et de son représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du S.I.P.P.E.R.E.C. :

Ont obtenu :

- | | |
|------------------------|---------|
| - M. KONIECZNY Patrice | 45 voix |
| - M. LE DANOIS Daniel | 45 voix |

Est élu représentant titulaire :

- M. KONIECZNY Patrice

Est élu représentant suppléant :

- M. LE DANOIS Daniel

CM140408 - 40 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

DÉSIGNE Monsieur BENYAHIA Farid comme membre du Conseil Municipal pour représenter la Ville pour siéger au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 41 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES "PARIS MÉTROPOLÉ"

DÉSIGNE pour représenter la Ville d'Epinay-sur-Seine au Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Études « Paris Métropole » :

Est désignée membre titulaire :

- Mme PONTHER Eugénie

Est désigné membre suppléant :

- M. BENYAHIA Farid

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 42 - DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

DÉSIGNE comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense :

- M. LISON Norbert

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 43 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE TIRAGE AU SORT AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

PROCÈDE à la désignation de Monsieur LISON Norbert, pour le tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 44 - INDEMNITÉ DES ÉLUS

DÉCIDE d'appliquer au Maire, aux Adjoints au Maire, aux Conseillers Municipaux Délégués et aux Conseillers Municipaux, les indemnités mensuelles de fonction des élus locaux définies ci-après :

Article 1^{er} : En sa qualité de Maire, Monsieur Hervé CHEVREAU peut percevoir à compter du 29 mars 2014, une indemnité mensuelle brute de fonction fixée de la manière suivante :

Calcul : 145 % de l'indice brut maximal 1015 (IBM 1015), soit	5.512,14 €
+ majoration de 15 % de 110 % de l'IBM 1015, soit	6.139,38 €

L'indemnité versée au Maire sera de 6.139,38 €.

Article 2 : Chaque Adjoint peut percevoir à compter du 29 mars 2014 une indemnité mensuelle brute fixée de la manière suivante :

Calcul : 44% de l'IBM 1015, soit 1.672,65 €. Sur cette somme il faut ensuite appliquer une majoration de 15 %, soit 1.923,55 €

Cette indemnité sera pondérée de 434,84 €, afin de permettre de verser des indemnités aux Conseillers Municipaux Délégués et aux Conseillers Municipaux. L'indemnité versée aux Adjoints sera de 1.488,71 €.

Article 3 : Les Conseillers Municipaux Délégués, au nombre de 11, peuvent percevoir à compter du 29 mars 2014 une indemnité mensuelle brute fixée à 6% de l'IBM 1015, soit 228,09 € dans le cadre de l'enveloppe mensuelle budgétaire globale.

Article 4 : Les Conseillers Municipaux, au nombre de 20, peuvent percevoir à compter du 29 mars 2014 une indemnité mensuelle brute d'un montant de 89 €.

Article 5 : Sont donc attribuées au Maire et aux 13 Adjoints les indemnités mensuelles suivantes :

Hervé CHEVREAU	6.139,38 €
Patrice KONIECZNY	1.488,71 €
Brigitte ESPINASSE	1.488,71 €
Farid SAIDANI	1.488,71 €
Danielle LE GLOANNEC	1.488,71 €
Salah BOURDI	1.488,71 €
Patricia BASTIDE	1.488,71 €
Daniel LE DANOIS	1.488,71 €
Sylvie BLIN	1.488,71 €
Claude TILLIET	1.488,71 €
Samia AZZOUZ	1.488,71 €
Ramej KASSAMALY	1.488,71 €
Eugénie PONTHER	1.488,71 €
Norbert LISON	1.488,71 €

Article 6 : Sont attribuées les indemnités mensuelles suivantes aux 11 conseillers municipaux délégués :

Bernadette GAUTIER	228,09 €
Nadia KAIS	228,09 €
Denis REDON	228,09 €
Mouna TRAIKIA	228,09 €
Farid BENYAHIA	228,09 €
Fatiha KERNISSI	228,09 €
Daniel GUY	228,09 €
Jean-Pierre LEROY	228,09 €
Hinda MHEBIK	228,09 €
Armand GRAUER	228,09 €
Mohammed CHERFAOUI	228,09 €

Article 7 : Sont attribuées les indemnités mensuelles suivantes aux 20 conseillers municipaux

Isabelle TAN	89,00 €
Thierry BOURCIER	89,00 €
Marie-Hélène TABOUREAU	89,00 €
Catherine TOULLEC	89,00 €
Amrane ELMALEH	89,00 €
Bernadette CROS	89,00 €
Geneviève TRUONG NGOC	89,00 €
Alain MATRAT	89,00 €
Vanessa AIT MOUFFOK	89,00 €
Hervé LEROY	89,00 €
Ghislaine COHEN	89,00 €
Cengiz TURKMEN	89,00 €
Maryse SAID ABDALLAH	89,00 €
Guillaume LE FLOCH	89,00 €
Yannick TRIGANCE	89,00 €
Joëlle PROSPERI	89,00 €
Pierre-Franklin TAVARES	89,00 €
Ba DOUMBIA	89,00 €
Madjid CHALLAL	89,00 €
Geneviève ROCH	89,00 €

RAPPELLE que les élus municipaux titulaires d'autres mandats électifs ne peuvent percevoir pour l'ensemble de leurs fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités supérieur à une fois et demie le montant brut de l'indemnité de parlementaire.

DIT que la valeur des indemnités du Maire et des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 40

Abstentions : 5 (M. TRIGANCE, Mmes PROSPERI, DOUMBIA, M. CHALLAL et Mme ROCH)

CM140408 - 45 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE B : APPROBATION DE LA SESSION 2014

APPROUVE la liste des 30 bénéficiaires de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2014 :

ABDELLAH Ghiles	DIAOULA Souleymane	MEDANI Jémila
ASLAN Azad	DIARRA Mody	M'MADI Soufiane
ATCHAMA Emilie	GAGLIARDI Vincent	MPECK Christian
BAMBA Adja	HOMERE Jocelyne	NAVARATHNARAJAH Sajeeba
BARADJI Goundo	KAJIOU Yannis	N'DIAYE Demba
BARMI Samira	KANE Moussa	NZEBO Ashley
BERNARD Kerlyne	KOUKOUI Axel	OWONO Serge
CHAK Emilie	LAROCHEL Nancy	POU Lim-Samantha
CHOUKRI Hassina	LEHMIME Amira	RAVEEDRAN Risheepan
DELAROCHE Ninon	MARTY Guillaume	ZITOUNI Samia

APPROUVE la liste des auto-écoles partenaires du dispositif pour 2014 :

C.E.R. Epinay	Ecole de conduite des 4 colonnes
Auto-école de l'Obélisque	Auto-école Fitnay
Kim auto-école	Auto-école HAPPY

AUTORISE le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse et les conventions avec les auto-écoles.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM140408 - 46 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises mi-février et mars 2014, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.

Le **10 AVR. 2014**

Le Secrétaire,

Isabelle TAN



Le Maire

Hervé CHEVREAU

